

OBJECTIF OPERATIONNEL : Animer le document d'objectifs

ACTIONS : Mettre en œuvre le document d'objectifs par le biais des outils contractuels, de la Charte Natura 2000 de bonnes pratiques et de la communication/sensibilisation.

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

Tous

ESPECES D'INTERET

COMMUNAUTAIRE CIBLEES

Toutes

CONTEXTE :

Au vu des actions déclinées ci-dessus et dans le cadre du programme, l'animation va doter l'animateur d'un cadre lui permettant de mettre en œuvre ces fiches-actions.

DETAIL DE L'ACTION :

1. Mise en œuvre générale du DOCOB

- Proposer un programme de travail hiérarchisé par période de 3 ans (qui pourra être réajusté tous les ans) qui sera soumis pour avis au comité de pilotage ;
- Elaborer en année N-1 le programme annuel de l'année N voire un programme pluriannuel et le projet de budget correspondant ;
- Mobiliser les ressources financières propres de la structure et rechercher les cofinancements complémentaires nécessaires à la réalisation du programme d'action ;
- Mettre en œuvre les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la structure animatrice ;
- Mettre en place un partenariat technique voire financier avec les structures intéressées par la mise en œuvre du document d'objectifs ;
- Organiser et animer les réunions du Comité de pilotage et des groupes de travail ;
- Assurer la concertation nécessaire autour de la mise en œuvre des actions prescrites par le document d'objectifs, avec les acteurs locaux concernés.

2. Mise en œuvre des actions contractuelles et non contractuelles

Assurer la mise en œuvre des objectifs de contractualisation

- Faciliter les procédures d'engagements contractuels, via les outils réglementaires prévus
- Préparer les projets territoriaux pour la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) et identifier les besoins correspondant en matière de diagnostic d'exploitation
- Assister techniquement et administrativement à l'élaboration des contrats
- Participer à la mise en œuvre des contrats (diagnostic écologique)
- Réaliser une fois les engagements signés, le suivi des contrats Natura 2000 et des MAEt

Assurer la mise en œuvre des mesures non contractuelles

- Identifier et impliquer les maîtres d'ouvrage, terminer de construire les actions en concertation
- Mobiliser les financements nécessaires
- Accompagner le maître d'ouvrage pour la mise en œuvre des actions (maîtrise d'œuvre éventuelle, suivi des chantiers, etc....)
- Effectuer avec le maître d'ouvrage, le suivi des actions mises en œuvre

3. Mise en œuvre de l'animation particulière relative à la mise en place de la Charte Natura 2000

- Promouvoir la charte pour favoriser les adhésions (réunions d'informations, communication spécialisée)
- Appui administratif au montage des dossiers

4. Communication

- Assurer l'information et la sensibilisation du public sur le réseau Natura 2000 et le contenu du document d'objectifs
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication global permettant de faire connaître et comprendre aux publics concernés les enjeux écologiques du site ainsi que les orientations et les mesures du document d'objectifs. Ce plan est soumis à validation du comité de pilotage. Il prévoit des actions de sensibilisation, de formation et si nécessaire de concertation et de médiation avec les acteurs locaux via la mise en place d'une réunion ad hoc ;
- Assurer une veille environnementale sur le site et ses abords : favoriser la bonne prise en compte de Natura 2000 dans les documents de planification (documents d'urbanisme), contribuer à la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences, collecter auprès des gestionnaires, services de l'Etat, établissements publics, l'information relative aux actions qu'ils ont conduites,
- Mutualiser avec d'autres structures animatrices de document d'objectifs l'expérience acquise en participant à la vie du réseau Natura 2000. Travailler également avec le réseau Pays-Basque Sud dans le cadre d'échanges transfrontaliers.

5. Coordination des suivis scientifiques et écologiques

- Suivre l'évolution des habitats et des espèces et de juger de l'efficacité des mesures mises en œuvre
- Evaluer l'état de conservation du site
- Améliorer les connaissances

6. Suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs, des actions menées et réalisation des bilans et de la mise à jour du document d'objectifs

- Elaborer et actualiser le tableau de bord des actions conduites
- Etablir un rapport annuel des activités (bilan financier et analyse quantitative et qualitative des mesures mises en œuvre, difficultés rencontrées) ;
- Suivre l'évolution du site, les études et les actions conduites et proposer le cas échéant, des ajustements ou modifications des cahiers des charges ;
- Réaliser dès la fin des 3 premières années un bilan intermédiaires qui permettra d'évaluer (avec les services de l'Etat) la mise en œuvre du document d'objectifs ;
- Proposer une révision du document d'objectifs en fin de programme ;
- Proposer des améliorations du dispositif d'animation :
- Intégrer l'évolution des réglementations et des dispositifs financiers concourant à la mise en œuvre du document d'objectifs ;
- Intégrer les connaissances scientifiques acquises ;
- Proposer le cas échéant au comité de pilotage des amendements aux objectifs et mesures du document d'objectifs.

7. Veille à la bonne implication de tous dans la mise en œuvre des objectifs du document d'objectifs

LOCALISATION DES ACTIONS :

Ensemble du site

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Structure porteuse de l'animation

Accompagnement technique : Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, structures de conseil agricole, DDTM, DREAL Aquitaine, autres structures

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

- Evaluation de la mise en œuvre de l'action
 - Réalisation du plan de communication
 - Nombre de signataires potentiels contractés
 - Nombre de contrats signés (non agricole non forestier, forestier, MAEt)
 - Nombre de réunions organisées
 - Présentation du bilan annuel du suivi
 - Surface engagées sous contrat
 - Qualité des actions réalisées
 - Satisfaction des signataires des contrats
 - Evaluation des bilans annuels de suivi

- Indicateurs d'évaluation de l'efficacité de l'action

La fiche action EG-1 détaille les protocoles de suivi qui seront à mettre en place pour évaluer les effets des mesures de gestion, sur la préservation/la restauration des habitats d'intérêt communautaire et/ou des habitats d'espèces.

ESTIMATIF BUDGETAIRE

Code action	Outils	Intitulé de l'outil	Budget prévisionnel	Détail
1.1	Animation/Etat-Europe	Budget animation		Période 2013-2018 = validité du document d'objectifs

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
Action ANIMATION					